SABLE DE LA NOUVELLE ORLEANS

BUREAUX, No. 7 RUE DU CHARTRES

JEUDI 7 AOUT

VENTES JUDICIAIRES.

Henry Lazare vs. H. John & H. Levy.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.— No. 19,941.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues de Washington, Fortes, Quatrième et Rousseau, et dit terrain mesure, mesure anglaise, trente trois pieds dix pouces de face à la rue Quatrième sur cent vingt pieds de profondeur et est composé de—

1o—Un terrain désigné par le No vingt et un suivant plan dressé par M. L. Actisanes, et déposé en l'étude de M. E. Covas, notaire public, en cette ville, Acquis de la succession de Faustin St.-Amand, suivant acte, en date du 11 d'avril 1839 au rapport de M. Borgnis, alors Recorder et ex-officio notaire public pour la paroisse de Jefferson.

2o—Et d'une langue ou portion de terre mesurant deux pieds quatre pouces de face à la rue Quatrième et s'étendant sur toute la profondeur du Terrain No vingt-deux.

Ladite langue ou portion de terre a été prise de terrain No. vingt-deux du dit plan, par cédé du No vingt et un, et a été acquise de Henry Weber suivant acte sus rapport de J. D. Coiffey, notaire public, en date du 26 août 1856.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Appartenant au défendeur Hayman Levy et saisis comme affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1t aout—26—sept 1,10,18

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Pierre-Jean Grima.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.— No. 27,197.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Bienvenue dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues de la Levee, Elysée, Moreau et Gayoso, désignés par les Nos. 7 et 8 dans le plan ci-dessus par J. A. Pugey, civil-ingenieur, en 18 Juin 1844.

Lesdits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir :— Le No. 7, trente pieds de large sur la ligne de face sur une ligne de face au Chemin Public, entre les Rues Elysée et du Congrès, trente pieds sur la ligne de derrière, trente trois pieds, sept pouces et vingt lignes de profondeur sur la ligne supérieure et cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne inférieure. Ensemble avec trente (30) acres de fonds carrés de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Le No. 8 borne, contigu au précédent, mesurant trente pieds de large sur la ligne de face au Chemin Public, trente pieds de large sur la ligne derrière, cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne supérieure et cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne inférieure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, en face de la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Cette propriété appartient au défendeur sus-nommé, suivant acte fait par Joseph Marrero, notaire public en cette ville, en date du 5 d'avril 1852.

Conditions—L'acquereur fournira deux actes en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour la somme de six cent quatre vingt dollars chacun, payable respectivement le 1er décembre prochain et le 1er décembre 1867, avec intérêt sur tous ces deux actes à sept pour cent par année, payable semi-annuellement sur tous ces deux actes, et hypothécaire spécialement sur la propriété vendue par la dite Banque. L'acquereur assumera les obligations et responsabilités imposées aux acquereurs de la dite banque. Et le dit acquereur aura à donner ces actes identiques avec l'acte d'hypothèque ci-dessus par Pierre Pacaud, en faveur de la dite Banque. Un autre, au rapport de Charles Roudousquie, et l'autre public en cette ville, en date du 1er juin 1857, au rapport de Jules J. Magnon, notaire public en cette ville, en date du 4 d'avril 1850, au rapport de Ad. Boudousquie, notaire public en cette ville, avec l'acte de vente ci-dessus.

Et la balance du prix d'achat dû au comptant, lors de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 août—7, 16, 24; 1, 8 sept.

W. C. Hudd vs. Joseph Simeon.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.— No. 21,209.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI dix-huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Girod, du Camp et Ste Marie et rue Sud. Plus Latayette, désignés par les Nos 1 et 2 suivant plan dressé par Alfred Foutail, alors deputé Recorder et ex-officio notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1840, au rapport de A. Boudousquie, notaire public en cette ville, en date du 11 août 1840.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Appartenant au défendeur Hayman Levy et saisis comme affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1t aout—26—sept 1,10,18

VENTES JUDICIAIRES.

Earhart & Ferguson vs. Harvey Guild.—Les mêmes vs. Les mêmes.—Les mêmes vs. Harvey Guild et sa femme.

DEUXIEME COUR DE JUSTICE—Paroisse d'Orleans.—Nos 1881, 1882, 1883.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Justice de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt huit d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une propriété située dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une propriété appartenant au défendeur au moment de l'acquisition qu'en ont faite de John Luciani, suivant acte en date du 22 de juillet 1862.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17août—25 sept 1 10 14

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans

A l'effet d'opérer un partage

Louise Turcaud vs. la veuve A. M. Turcaud, intrice.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de Plaquemines.

ACTION EN PARTAGE.

En vertu d'un decret rendu le vingt-trois de juillet, par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse de St Jacques, dans l'affaire ci-dessus, le soussigné, Shérif de la Paroisse d'Orléans, en vertu de mandat d'assigner apposé et mandé, procéderai, le MARDI, vingt huit d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Quatre terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Hennen, Girod, Claiborne et Robertson, et dit terrain mesure trente pieds de front sur la rue Hennen sur cent vingt pieds de profondeur, et est composé de—

1o—Un terrain désigné par le numéro deux suivant plan dressé par Alfred Foutail, alors deputé Recorder et ex-officio notaire public en cette ville, en date du 11 d'août 1840, au rapport de Pierre Pacaud, notaire public en cette ville, en date du 15 d'août 1840.

2o—Et d'un terrain désigné par le numéro trente suivant plan dressé par Alfred Foutail, alors deputé Recorder et ex-officio notaire public en cette ville, en date du 11 d'août 1840, au rapport de Pierre Pacaud, notaire public en cette ville, en date du 15 d'août 1840.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Appartenant au défendeur Hayman Levy et saisis comme affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27août—4-11-18,25,8 sept

Chas. K. Aiker vs. Gen. Connelly & Cie.

SAISIE CONSERVATOIRE—COUR de District de la Nouvelle-Orléans.— No. 21,846.— En vertu d'un writ de saisie conservatoire à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Bienvenue dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues de la Levee, Elysée, Moreau et Gayoso, désignés par les Nos. 7 et 8 dans le plan ci-dessus par J. A. Pugey, civil-ingenieur, en 18 Juin 1844.

Lesdits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir :— Le No. 7, trente pieds de large sur la ligne de face au Chemin Public, entre les Rues Elysée et du Congrès, trente pieds sur la ligne derrière, trente trois pieds, sept pouces et vingt lignes de profondeur sur la ligne supérieure et cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne inférieure. Ensemble avec trente (30) acres de fonds carrés de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Le No. 8 borne, contigu au précédent, mesurant trente pieds de large sur la ligne de face au Chemin Public, trente pieds de large sur la ligne derrière, cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne supérieure et cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne inférieure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, en face de la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Cette propriété appartient au défendeur sus-nommé, suivant acte fait par Joseph Marrero, notaire public en cette ville, en date du 5 d'avril 1852.

Conditions—L'acquereur fournira deux actes en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour la somme de six cent quatre vingt dollars chacun, payable respectivement le 1er décembre prochain et le 1er décembre 1867, avec intérêt sur tous ces deux actes à sept pour cent par année, payable semi-annuellement sur tous ces deux actes, et hypothécaire spécialement sur la propriété vendue par la dite Banque. L'acquereur assumera les obligations et responsabilités imposées aux acquereurs de la dite banque. Et le dit acquereur aura à donner ces actes identiques avec l'acte d'hypothèque ci-dessus par Pierre Pacaud, en faveur de la dite Banque. Un autre, au rapport de Charles Roudousquie, et l'autre public en cette ville, en date du 1er juin 1857, au rapport de Jules J. Magnon, notaire public en cette ville, en date du 4 d'avril 1850, au rapport de Ad. Boudousquie, notaire public en cette ville, avec l'acte de vente ci-dessus.

Et la balance du prix d'achat dû au comptant, lors de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 août—7, 16, 24; 1, 8 sept.

W. C. Hudd vs. Joseph Simeon.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.— No. 21,209.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, dix-huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Girod, du Camp et Ste Marie et rue Sud. Plus Latayette, désignés par les Nos 1 et 2 suivant plan dressé par Alfred Foutail, alors deputé Recorder et ex-officio notaire public en cette ville, en date du 11 août 1840, au rapport de A. Boudousquie, notaire public en cette ville, en date du 11 août 1840.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Appartenant au défendeur Hayman Levy et saisis comme affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27août—4-11-18,25,8 sept

PARIS GRINAULT, encanteur.

SAMEDI, 8 septembre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Girod, du Camp et Ste Marie et rue Sud. Plus Latayette, désignés par les Nos 1 et 2 suivant plan dressé par Alfred Foutail, alors deputé Recorder et ex-officio notaire public en cette ville, en date du 11 août 1840, au rapport de A. Boudousquie, notaire public en cette ville, en date du 11 août 1840.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Appartenant au défendeur Hayman Levy et saisis comme affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27août—4-11-18,25,8 sept

PARIS GRINAULT, encanteur.

SAMEDI, 8 septembre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Girod, du Camp et Ste Marie et rue Sud. Plus Latayette, désignés par les Nos 1 et 2 suivant plan dressé par Alfred Foutail, alors deputé Recorder et ex-officio notaire public en cette ville, en date du 11 août 1840, au rapport de A. Boudousquie, notaire public en cette ville, en date du 11 août 1840.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Appartenant au défendeur Hayman Levy et saisis comme affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27août—4-11-18,25,8 sept

Chas. K. Aiker vs. Gen. Connelly & Cie.

SAISIE CONSERVATOIRE—COUR de District de la Nouvelle-Orléans.— No. 21,846.— En vertu d'un writ de saisie conservatoire à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Bienvenue dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues de la Levee, Elysée, Moreau et Gayoso, désignés par les Nos. 7 et 8 dans le plan ci-dessus par J. A. Pugey, civil-ingenieur, en 18 Juin 1844.

Lesdits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir :— Le No. 7, trente pieds de large sur la ligne de face au Chemin Public, entre les Rues Elysée et du Congrès, trente pieds sur la ligne derrière, trente trois pieds, sept pouces et vingt lignes de profondeur sur la ligne supérieure et cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne inférieure. Ensemble avec trente (30) acres de fonds carrés de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Le No. 8 borne, contigu au précédent, mesurant trente pieds de large sur la ligne de face au Chemin Public, trente pieds de large sur la ligne derrière, cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne supérieure et cent trente pieds, sept pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne inférieure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, en face de la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Cette propriété appartient au défendeur sus-nommé, suivant acte fait par Joseph Marrero, notaire public en cette ville, en date du 5 d'avril 1852.

Conditions—L'acquereur fournira deux actes en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour la somme de six cent quatre vingt dollars chacun, payable respectivement le 1er décembre prochain et le 1er décembre 1867, avec intérêt sur tous ces deux actes à sept pour cent par année, payable semi-annuellement sur tous ces deux actes, et hypothécaire spécialement sur la propriété vendue par la dite Banque. L'acquereur assumera les obligations et responsabilités imposées aux acquereurs de la dite banque. Et le dit acquereur aura à donner ces actes identiques avec l'acte d'hypothèque ci-dessus par Pierre Pacaud, en faveur de la dite Banque. Un autre, au rapport de Charles Roudousquie, et l'autre public en cette ville, en date du 1er juin 1857, au rapport de Jules J. Magnon, notaire public en cette ville, en date du 4 d'avril 1850, au rapport de Ad. Boudousquie, notaire public en cette ville, avec l'acte de vente ci-dessus.

Et la balance du prix d'achat dû au comptant, lors de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 août—7, 16, 24; 1, 8 sept.

W. C. Hudd vs. Joseph Simeon.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.— No. 21,209.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, dix-huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Trois